



MàJ le 10 juin 2024

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Centre National de Formation des Buralistes (« Formation Buralistes »), Association Loi 1901 consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une formation issue de son catalogue de formations ou une formation répondant à ses besoins spécifiques ainsi que tout autre type de formation notamment à distance.

Article 2 – Offre

Les Formations en présentiel

Formation Buralistes propose des formations obligatoires (« Nouveau Buraliste », « Renouvellement du contrat de gérance ») et des formations répondant aux besoins spécifiques du Client (« Vape », « Cigare », « CBD » ...).

Les Formations à distance

Formation Buralistes propose des formations à distance sous la forme de « classes virtuelles » ou « webinaires ».

Les formations proposées par Formation Buralistes sont consultables sur le site Internet www.formationburalistes.fr.



Article 3 – Prix

Les prix de nos produits sont indiqués en HT (TVA de 20% et autres taxes applicables au jour de la commande), sauf indication contraire. Toutes les commandes sont payables en euros.

Le prix des formations en visioconférence n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Client.

Les frais d'inscription comprennent le forfait pédagogique et le support de cours (book, travaux pratiques...). Les fournitures des stages sont distribuées pendant la formation présentielle.

Les pauses café sont comprises dans le prix de la formation.

Le déjeuner n'est pas compris dans le prix de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les prix indiqués dans les propositions, hors conditions particulières notifiées, ont une validité de 30 jours, date de proposition. Toutefois si une augmentation survient pendant la période de validité d'une proposition, les commandes passées bénéficieront du tarif indiqué sur la proposition.

Article 4 – Modalités d'inscription

La réception du devis par Formation Buralistes et le paiement du devis émis emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client des présentes CGV.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat.

Pour chaque formation dispensée par Formation Buralistes, un nombre minimum et maximum de participants est admis. Les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint.

Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation ; seule la convocation, adressée au moins dix (10) jours avant la date de Formation, confirme le maintien de ladite Formation.

Article 5 – Conditions de paiement (règlement)

Le fait de valider l'inscription implique pour le Client l'obligation de payer le prix indiqué.

Un règlement par chèque par devis est demandé. Le chèque est encaissé à l'issue de la formation.

L'inscription est validée à réception du devis signé et accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de FORMATION BURALISTES.



Article 6 – Annulation et report

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation de l'une ou de l'autre partie, avant le début de l'action de formation, les sommes versées sont intégralement restituées au stagiaire.

En cas de force majeure, le Client ou Formation Buraliste peut être contraint de reporter la formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 7 - Modalités de formation

Formation Buralistes est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par Formation Buralistes en respectant les prérogatives des Douanes.

La durée globale d'une formation est susceptible de varier d'une formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, via toute documentation mise à sa disposition.

Les formations peuvent être réalisées dans un lieu extérieur à Formation Buralistes ou dans les locaux de Formation Buralistes.

Formation Buraliste met à la disposition du Client tous les documents relatifs à la formation, dont et notamment, l'attestation mentionnant le nom et la durée de la formation, ainsi que la facture afférente. L'attestation de stage et la facture sont à télécharger par le client sur le site www.formationburalistes.fr

Les formations sont facturées à la fin du dernier jour de stage.

Article 8 – Modalités de prise en charge par des organismes tiers

En cas de prise en charge, totale ou partielle d'une formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers (Agefice, France Travail, AGEFIPH...), il appartient au Client d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient au Client de s'assurer également de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers, Formation Buraliste procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

En cas de prise en charge partielle de tout organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers ne confirme pas la prise en charge financière de la formation et/ou que Formation Buralistes n'a pas reçu la prise en charge dudit organisme au premier jour de la formation, le coût de la formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.



Article 9 - A l'initiative de Formation Buralistes

En cas d'absence du formateur intervenant, Formation Buralistes s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes. Dans le cas où Formation Buralistes ne parvient pas à assurer la poursuite de la formation, elle s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite formation dans les meilleurs délais.

Article 10 - Renseignement, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée par mail : contact@formationburalistes.fr. Formation Buralistes fera ses meilleurs efforts pour y répondre dans les meilleurs délais.

Article 11 – Responsabilité

Les formations se déroulent en France métropolitaine. Les services proposés sont conformes à la législation française en vigueur.

Formation Buralistes ne saurait être tenue pour responsable des dommages résultant des agissements des personnes formées par ses soins.

Article 12 - Droit applicable en cas de litiges

La langue des présentes CGV est la langue française. Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.

Article 13 - Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques et tous les éléments du site www.formationburalistes.fr sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Formation Buralistes. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments présentés sur notre site Internet ou en formation. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de Formation Buralistes.



Article 14- Archivage, Preuve

Formation Buralistes archivera les devis et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de Formation Buralistes seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 15 – Disposition générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de Formation Buralistes sans autre formalité que leur mise en ligne. Seule la dernière version sera applicable.

Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

* *
*